

## AFT

72 rue Edmond Rostand - BP 92048  
31018 Toulouse cedex 2  
Mme Boy, tél. 05 61 99 53 47  
christine.boy@aft-dev.com  
<http://www.aft-dev.com/les-regions/midi-pyrenees>

## Service régional de santé au travail des transports (SRSTT)

- 8 Ter Chemin de la Violette 31240 L'Union  
- Bat. Arterris, 7 avenue du Girou - Villeneuve-lès-Bouloc  
31621 Eurocentre Cedex  
Tél. 05 61 58 11 26 – Fax. 05 61 61 55 89  
[contact@srstt.com](mailto:contact@srstt.com)

**Autres services de santé au travail**  
Toutes les coordonnées sur le site [ar2st.com](http://ar2st.com)

## Carsat Midi-Pyrénées

[rps.prev@carsat-mp.fr](mailto:rps.prev@carsat-mp.fr)  
[www.inrs.fr/accueil/situations-travail/travailleurs-particuliers/alcool-drogues.html](http://www.inrs.fr/accueil/situations-travail/travailleurs-particuliers/alcool-drogues.html)

## Directe Midi-Pyrénées

[www.midi-pyrenees.directe.gouv.fr/la-directe-interlocuteur-des-entreprises-et-du-monde-du.html](http://www.midi-pyrenees.directe.gouv.fr/la-directe-interlocuteur-des-entreprises-et-du-monde-du.html)

## ANPAA

Dans chaque département :  
[www.anpaa.asso.fr/adresses-utiles/midi-pyrenees](http://www.anpaa.asso.fr/adresses-utiles/midi-pyrenees)

## Groupes territoriaux d'analyse et de prévention des addictions

- GAPRAT 65 (Tarbes) :  
[gaprat65@gmail.com](mailto:gaprat65@gmail.com)  
- COPRAT 12 (Rodez) :  
[anpaa12@anpaa.asso.fr](mailto:anpaa12@anpaa.asso.fr)

## Sécurité routière – DREAL

STID/DTD, 1 rue de la cité administrative  
CS 80 002 - 31074 Toulouse Cedex 9  
Mr Legras, fax. 05 61 58 55 48  
[philippe.legras@developpement-durable.gouv.fr](mailto:philippe.legras@developpement-durable.gouv.fr)

## Centre de Consultation de maladies professionnelles et environnementales CHU Purpan

Place du Docteur Baylac - TSA 40031  
31059 Toulouse cedex 9  
Pavillon Turiaf - 1er étage  
Tél. 05 61 77 21 90

## KLESIA

Prévention RPS/conduites addictives  
Accompagnement individuel & collectif  
[brigitte.tual@klesia.fr](mailto:brigitte.tual@klesia.fr), tél. 06 37 45 59 26

# PRÉVENEZ les addictions au travail par une démarche collective

Accidents de travail mortels sur la route<sup>(1)</sup>



Alcool :  
risque x 8,5



Cannabis :  
risque x 1,8



Les 2 : risque  
x 15

20% des salariés  
dopés aux  
médicaments dans  
le cadre du travail<sup>(2)</sup>

Alcool impliqué dans  
10 à 20% des accidents  
du travail<sup>(3)</sup>



Comment agir sur les mauvais usages des produits?

Comment lutter contre les addictions dans l'entreprise?

Comment diminuer les accidents du travail liés à ces produits?

## Du côté de la loi...

La loi encadre les mauvais usages de l'alcool et l'interdiction des drogues : codes de la santé publique, de la route, du travail, pénal et civil.

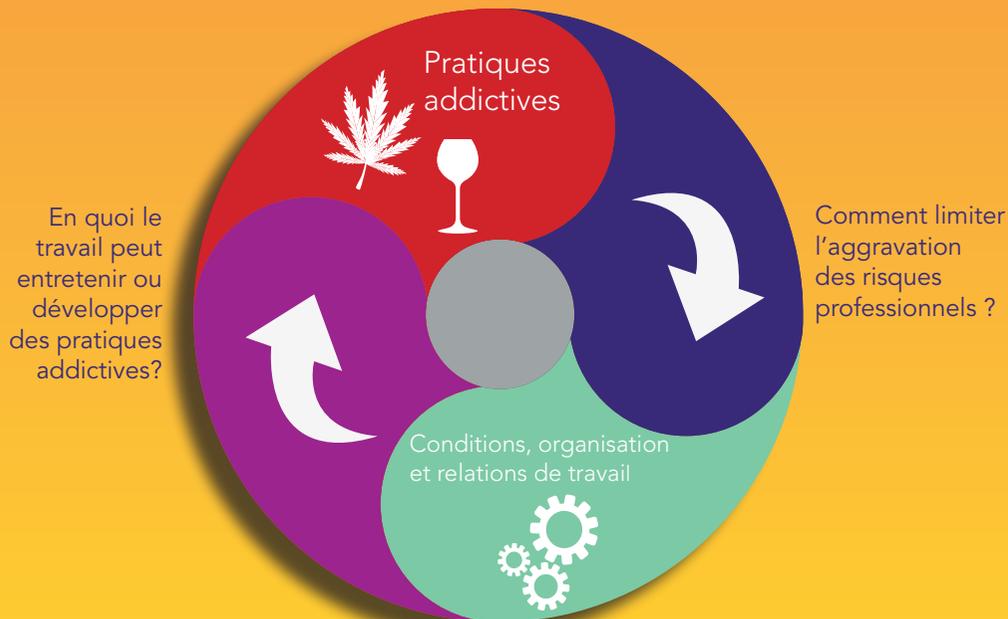
- Le code du travail rappelle la responsabilité de l'employeur en matière de protection de la santé et sécurité de la sécurité de ses salariés.
- Le CHSCT doit contribuer au respect de ces règles, notamment dans le cadre du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.
- Chaque salarié est responsable de sa santé et dans certains cas de celle des autres.

Le plan gouvernemental de lutte contre les conduites addictives incite les entreprises à aller au-delà de la réglementation et à agir pour protéger la santé de leurs salariés.

Par exemple, dans le cadre de la Formation Continue Obligatoire à la Sécurité (FCOS), elles peuvent leur présenter le kit 'Hygiène de vie et prévention des addictions'.

## Aller plus loin : dans l'intérêt de tous

Situations de travail et addictions font mauvais ménage... il s'agit d'une relation néfaste pour l'entreprise et pour les salariés.



## Votre démarche de prévention des conduites addictives dans le cadre du travail

1

### Regardez ce qu'il se passe dans **votre entreprise**

- Quels sont les usages de produits : alcool, cannabis, tabac, médicaments psychotropes... ?
- Y a-t-il des règles en matière de « pots de travail » ?
- Les conditions de travail entraînent-elles des consommations de produits ?
- Quelles sont les actions déjà existantes sur les risques psychosociaux : stress, violences... ?

2

### Informez et faites réfléchir **vos salariés**

- Les raisons des usages d'alcool, de drogues et de médicaments psychotropes
- Leurs conséquences sur la santé, sur le travail et sur les relations sociales
- Le rôle des acteurs de prévention de l'entreprise

3

### Déterminez **vos causes professionnelles** de conduites addictives

- ▶ Partez des situations de travail et de la perception des salariés.
- Les habitudes de travail entretiennent-elles ces pratiques addictives ?
- Y a-t-il des situations professionnelles difficiles (fatigue, isolement, stress...) qui développent le dopage au travail ?

4

### Etablissez **votre plan d'actions** de prévention des addictions

- ▶ Exemples : Améliorez les conditions de travail (pénibilité, contraintes fortes, horaires atypiques...), réduisez les risques professionnels (stress...), organisez des petits déjeuners collectifs